

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PSYCHOMOTRICITE			
Code	PAEG3B47ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gwendoline TERRANA (gwendoline.terrana@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de permettre aux étudiants de s'approprier les éléments de base importants des concepts de psychomotricité et de développement psychomoteur dans la perspective de les intégrer dans la spécificité de l'ergothérapie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent le développement d'un individu ;
- (2) de récolter et d'analyser des données prises durant les différentes séquences de cours théoriques et pratiques ;
- (3) d'appliquer la récoltes de données aux concepts de l'ergothérapie et de la psychomotricité ;
- (4) de connaître le vocabulaire associé aux concepts de la psychomotricité et de l'ergothérapie ;
- (5) d'identifier, d'expliquer et de réaliser les différentes activités liés au tonus en lien avec l'environnement physique et humain.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAEG3B47ERGA Psychomotricité

24 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B47ERGA Psychomotricité

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes \geq à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychomotricité			
Code	16_PAEG3B47ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Gwendoline TERRANA (gwendoline.terrana@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La psychomotricité amène des éléments de base, des concepts de psychomotricité et de développement psychomoteur dans la perspective de les intégrer dans la spécificité de l'ergothérapie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- (1) d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent le développement d'un individu ; (C1 :1.3,1.5, C4 :4.1,C5: 5.1)
- (2) de récolter et d'analyser des données prises durant les différentes séquences de cours théoriques et pratiques ; (C1 :1.3)
- (3) d'appliquer la récoltes de données aux concepts de l'ergothérapie et de la psychomotricité ; (C4 : 4.1, C5: 5.1)
- (4) de connaître le vocabulaire associé aux concepts de la psychomotricité et de l'ergothérapie ; (C 4 : 4.1, C5: 5.1)
- (5) d'identifier, d'expliquer et de réaliser les différentes activités liés au tonus en lien avec l'environnement physique et humain. (C1 :1.3, C5: 5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Approche théorique et pratique des principaux concepts de base en psychomotricité : tonus, tonico-émotionnel, espace, temps, relation

Approche psychomotrice de la connaissance de soi, de soi en relation, de la capacité à mettre des mots sur son ressenti psychomoteur. Approche de la place du corps dans la relation.

Approche du développement psychomoteur de la naissance à la personne âgée et de la notion de trouble psychomoteur.

Démarches d'apprentissage

Exposés avec illustrations diverses
Utilisation de documents audio-visuels
Mise en situation pratique
Documents, articles, références bibliographiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications et disponibilités supplémentaires à la demande des étudiants
expérience pratique psychomotrice vécue par l'étudiant

Ouvrages de référence

PONTON G., (2011), D'où vient le sentiment de sécurité chez l'aîné, DOCUMENTATION DE FORMATION verticalité - petite enfance, Ateliers du Cami Salié, PAU
PONTON G., (2012), Construction du sentiment de sécurité par la verticalité, DOCUMENTATION DE FORMATION verticalité- petite enfance, Ateliers du Cami Salié, PAU
PONTON G., (2013), La réorganisation de la conscience corporelle - Se construire vivant dans la durée, DOCUMENTATION DE FORMATION verticalité - petite enfance, Ateliers du Cami Salié, PAU

Sous la direction de Nicole Girardier, (2016). « La psychomotricité entre psychanalyse et neurosciences. », Paris, Ed In Press. De Frahan, M. et Coeman, A. (2004) « De la naissance à la marche ». Wavre : Etoile d'Herbe.

Giromini, F. et Yernaux, J.-P. (2013). La psychomotricité de demain au cœur de l'Europe. Revue Thérapie psychomotrice. SNUP. n°174.

Golse, B. (2006). « L'Etre-Bébé ». Paris : PUF

Potel Catherine, (2010). « Etre psychomotricien », Toulouse, éres.

Robert Ouvray, S. (1996). « L'enfant tonique et sa mère ». Hommes et Perspectives

Yernaux, J.-P. (2002) « La dynamique psychomotrice, l'émotion et le psychomotricien », revue Evolution psychomotrice de l'FEP-OIPR, n°56.

Yernaux, J.-P. (2009). Recherche de sens pour une construction identitaire du psychomotricien. Revue Reliance psychomotrice. UPBPF n° 0 janvier

Yernaux, J.-P. (2011). La spécificité de l'intervention du psychomotricien au regard des neurosciences. Revue Reliance psychomotrice. UPBPF n°7, juin

Yernaux, J.-P. (2012). Le psychomotricien: regard sur sa formation corporelle,

psychocorporelle personnelle. Revue Reliance psychomotrice. U.P.B.P.F. n° 9. Juillet Yernaux, J.-P. (2018). Les neurosciences éclairent l'identité professionnelle spécifique du psychomotricien. Revue Reliance Psychomotrice, U.P.B.P.F. n° 24 février Sous la direction de Joel Monzee, (2014) « Soutenir le développement affectif de l'enfant. » Chap. 4 et 9, Yernaux J.-P., Canada, C.A.R.D.

Bude Bingham P., (2009) , "Physical Activity for Mental Health", Literature reviews . Available at: <https://www.shaolinwushu.com/single-post/2014/04/20/The-MindBody-Connection>

Grajo, Lenin; Boisselle, Angela; and DaLomba, Elaina (2018) "Occupational Adaptation as a Construct: A Scoping Review of Literature," The Open Journal of Occupational Therapy: Vol. 6: Iss. 1, Article 2. Available at: <https://doi.org/10.15453/2168-6408.1400>

Equipe Classification, Evaluation, Enquêtes et Terminologie. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Genève : Organisation Mondiale de la Santé ; 2000

Dumont C., (2016), « Un enrichissement des modèles de pratique en ergothérapie : les pourquoi de la réalisation des occupations », Recueil Annuel d'Ergothérapie Belge Francophone, 2016, n°8, pp 7-43.

Dumont C., Rainville F., (2006), « Self, identity and occupation ». in : advances in Psychology Research, Vol.45. A.M. Colombus, Editor. New York : Nova Science Publishers Inc., pp 181 - 227

Ferland F., (2015), « L'activité au cœur du développement de la personne », L'activité humaine un potentiel pour la santé ? , Actualités en ergothérapies, ANFE, De Boeck - Solal, pp. 35-41

Fougeyrollas P., (1996), « Révision de la proposition québécoise de la classification : Processus de production du handicap ». Lac St-Charles, Quebec : CQCIDIH/SCCIDIH.

Meyer S., (1999), Le processus de l'ergothérapie, éditions EESP, pp. 10-85

Meyer S., (2013) , « De l'activité à la participation » ; Ed De Boeck , Collection Ergothérapie Solal, mars 2013, p, 288

Offenstein E., (2015), « L'ergothérapeute, catalyseur de changement », L'activité humaine un potentiel pour la santé ? , Actualités en ergothérapies, ANFE, De Boeck - Solal, pp. 35-41

Townsend E.A, Polatajko H.J., Cantin N., (2013), Habilitier à l'occupation : faire avancer la perspective ergothérapique de la santé, du bien-être et de la justice par l'occupation - Neuvièmes lignes directrices canadiennes en ergothérapie (Broché) , 2e édition , CAOT Publications ACE, p, 494,

Wilcock, A., (2005), « Occupational Science : Brinding occupation to health », Revue canadienne d'ergothérapie, 72, 1, 5-12

Winnicott, D.W. (1975), « Jeu et réalité ; l'espace potentiel », Paris : NRF, Gallimard, Collection Connaissance de l'inconscient.

Interministeriële Conferentie: Gemeenschappelijke Verklaring van 30 maart 2015 over de geïntegreerde zorg voor chronisch Ziekten, <http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/Consultativebodies/Interministerialconferences/Protocols/index.html> Integrated health services: what and why, 2008

http://www.who.int/healthsystems/service_delivery_techbrief1.pdf

Supports

Exposés avec illustrations diverses

Utilisation de documents audio-visuels

Mise en situation pratique

Documents, articles, références bibliographiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un travail écrit à partir des deux travaux pratiques et expériences corporelles vécues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Conditions pour remettre le travail au Q1 et au Q2 :

==> présence et participation obligatoires aux deux sessions pratiques;

- Si un étudiant est absent à l'une ou l'autre session, celle-ci pourra être remédiable si l'étudiant prévient les 2 professeurs de son absence dans les plus brefs délais (le jour même) et que celui-ci puisse bénéficier de la session pratique à un autre moment dans un autre groupe. Et si cela reste possible en terme d'horaire et d'organisation.
- Si un étudiant manque un TP car d'un point de vue organisationnel, il n'est plus possible que celui-ci récupère le TP manquant. De lui-même, il devra prendre contact avec un psychomotricien et le suivre pendant une journée afin de pouvoir répondre aux objectifs du travail.
- **Si un étudiant manque les 2 TP, le travail ne pourra pas être réalisé et sera non remédiable au Q1 et au Q2.**

Intervenants de l'aa: Gwendoline Terrana & Anne Vandenbril.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).